



## Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet

Anet le 28 AOUT 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents des  
Associations utilisant les gymnases et dojo d'ANET et BU

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Je vous informe par la présente que la rentrée des associations aura bien lieu à compter du Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020 conformément aux documents qui vous ont été transmis par mail le 17 juillet dernier.

En raison de la situation de crise sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus que connaît la France actuellement, je vous remercie de respecter ou de faire respecter les dispositions suivantes :

- Distance d'au moins un mètre entre les participants en position statique,
- Distance d'au moins deux mètres entre les participants s'ils sont en mouvement,
- Port du masque obligatoire (lavable ou jetable) à partir de 11 ans dans l'enceinte durant toute la séance,
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle, pendant la séance si besoin, et après,
- Nettoyer les poignées de porte avant et après la séance,
- Les vestiaires et douches restent fermés,
- Avant chaque séance, mettre en place un registre de présence mentionnant : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et signature de chaque participant,
- Vous munir de vos crayons
- Recommander aux adhérents de rester à leur domicile lorsqu'ils sont malades,
- Nettoyage, après la séance, des équipements utilisés à la charge des responsables de l'activité.

Le gardien, en possession d'un thermomètre frontal, se réserve le droit de procéder à un contrôle de température.

Ces dispositions peuvent changer à tout moment en fonction des mesures gouvernementales.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président  
Maire de La Chaussée d'Ivry

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DU CANTON D'ANET  
MAIRIE d'ANET - 28260  
Francis RECOUENARD